



Tulle, le 16 juin 2016

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT – AQUITAINE –
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

A l'attention de Pascal Beausse

19, rue Daniel de Cosnac – CS40142

19 104 BRIVE-LA-GAILLARDE CEDEX

Affaire : BATIMENT COMMERCIAUX – ZONE DE MULATET – 19 000 TULLE

Objet : votre courrier du 24/05/2016

Monsieur Beausse,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, nous vous confirmons avoir pris toutes les mesures lors de l'opération de construction pour supprimer les risques sanitaires liés à la présence de composés organiques volatils dans les sols, et cela, sous les directives de la société ALVEA et selon les recommandations de VEOLIA GRS VALTEC.

Les dispositions mises en place à l'époque sont décrites ci-dessous :

1/ Réalisation d'un dispositif drainant de la couche de forme sur la zone exposée de type « RADON ».
Cette zone est située sous l'enseigne STYLECO cellule n°3.
Tranchées / Tuyau PVC drainant Ø100 / gravier sans fine / géotextile / 0-31.5 / sable de réglage / polyane 300 µ

(voir plan de ventilation + dossier photos 1)

2/ Stockage des terres souillées issues des excavations sur un terrain isolé pendant une durée de 26 mois.
Ces terres ont été entreposées sur un support étanche en pente 5% recouvert d'un lit de gravier sans fine, repris dans un fossé relié à un séparateur d'hydrocarbures alvéolaire.
Les eaux de pluie ont lessivé les terres qui ont été retournées régulièrement à la pelle mécanique, permettant de dégrader naturellement les polluants.

(voir dossier photos 2)

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération

Pour la société,

Le Gérant.

M POUQUET V.

Ventilation de la couche de forme
 Solution type "radon"
 Echelle : 1/75

STYLECO
LOCAL N°3

1577.4

±0.00

2805

























